



# CONSEILLER AGRICOLE

Autres dénominations : Conseiller d'entreprise agricole, Conseiller technique agricole, Conseiller en développement local, Conseiller spécialisé, Technicien agricole



## Mission

A l'interface de l'agriculteur et des organismes privés, publics ou para-publics, le conseiller agricole assure l'appui technique et le conseil aux agriculteurs.

## Activités



Les conseillers agricoles ont plusieurs champs d'activité et sont plus ou moins spécialisés. Ils interviennent sur :

- **Le conseil d'entreprise** : par exemple lors de l'installation d'un jeune agriculteur, de l'agrandissement d'une exploitation, etc. Il accompagne l'exploitant dans la conduite de son exploitation et analyse son fonctionnement global. Il réalise un diagnostic de l'état des ressources de l'entreprise et met en place, avec l'agriculteur, un projet d'amélioration ou de développement personnalisé et adapté à l'entreprise. Il peut aussi faire appel aux compétences d'un conseiller spécialisé en gestion d'entreprise.



- **Le conseil technique** : le conseiller est alors spécialisé dans un secteur de production (élevage, grandes cultures...). Il assiste l'agriculteur dans la maîtrise d'une production, d'une activité ou dans la mise en place d'actions plus respectueuses de l'environnement, en utilisant les informations centres de recherche ou instituts techniques.

travaux d'expérimentation, d'enquêtes... Il analyse les marchés régionaux afin d'identifier des débouchés et réalise des études de faisabilité technico-économiques de nouvelles productions.

- **La formation, l'information et les études économiques** : le conseiller assure une veille technologique pour mieux conseiller les agriculteurs. Il anime des réunions de groupe et organise des actions de formation d'agriculteurs. Il construit des références agricoles locales ou régionales à partir des résultats de

- **Le développement local** : dans ce cas, le conseiller favorise l'émergence et la réalisation de nouveaux projets agricoles individuels ou collectifs (création de coopératives d'utilisation de matériel, groupements d'employeurs...) et assiste les exploitants face aux projets divers (infrastructure...).

## Conditions d'exercice

Le conseiller agricole travaille le plus fréquemment dans une chambre d'agriculture, sous la responsabilité du chef de service. Il peut également travailler dans une organisation professionnelle agricole, une coopérative ou dans une association agricole.

Il effectue de nombreux déplacements sur son territoire et est autonome dans l'organisation de sa journée.

De même que pour les agriculteurs, son rythme suit celui des saisons. Il travaille en particulier sur le terrain, auprès des agriculteurs, et participe aussi aux manifestations agricoles (foires, salons...).

## Compétences et qualités

Pour assurer son rôle de conseil auprès des agriculteurs, le conseiller agricole doit avoir une bonne **connaissance du milieu** et **maîtriser le vocabulaire technique**. Il doit posséder les **connaissances techniques et théoriques** de son champ d'intervention. Il sait d'ailleurs les actualiser en permanence. Il a le **goût du contact**, des **capacités d'écoute et d'analyse** pour identifier les besoins des agriculteurs et les aider à résoudre leurs difficultés. La maîtrise de **l'informatique** est également requise.

## Formation

- Ingénieur en agriculture, agronome ou des techniques agricoles
- Formation universitaire de 3<sup>e</sup> cycle spécialisée en agriculture ou agroalimentaire (productions animales et végétales, économie et gestion, droit, aménagement rural, environnement)

## Perspectives d'évolution

Le conseiller agricole peut approfondir ses connaissances dans un domaine particulier et devenir ainsi un **conseiller spécialisé**. Il peut par ailleurs encadrer, animer et coordonner une équipe de techniciens/conseillers agricoles et devenir **chef de service**. Il devra pour cela développer des capacités managériales.

Le conseiller agricole peut également se diriger vers d'autres fonctions : **commerce, formation, gestion...**

## TÉMOIGNAGE



### Myriam ROCHE

*Conseillère agricole chargée de mission environnement  
La Tour de Salvagny (69)*

#### Quel est votre parcours professionnel ?

*Mon parcours est assez atypique par rapport au profil type que l'on peut trouver sur le genre de poste que j'occupe. J'ai en effet au départ une formation universitaire (IUP environnement) que j'ai complétée avec un DESS en Ressources naturelles et environnement dans une Ecole Supérieure d'agronomie (ENSAIA de Nancy). Ce sont mes stages qui m'ont orienté vers le monde agricole, au début par hasard, et ensuite je me suis pris de passion pour ce milieu. C'est donc tout naturellement que j'ai abouti vers un poste de conseiller agricole en Chambre d'agriculture.*

#### Comment pourrait on définir votre activité actuellement ?

*Je suis en charge de la mise en œuvre du programme national PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'origine Agricole). Je réalise donc les dossiers de mise aux normes et les plans d'épandage des éleveurs du département. Je me rends donc sur le terrain où je réalise avec l'exploitant agricole un diagnostic des bâtiments d'élevage ainsi qu'un état des lieux des pratiques et des possibilités d'épandage. Ensuite j'ai un travail conséquent au bureau, de rédaction du projet de mise aux normes, en vue d'une seconde rencontre d'échange avec l'exploitant afin de le conseiller et l'aider dans ses choix de solutions. La dernière tâche correspond au montage administratif du dossier de mise aux normes. Il faut en moyenne compter une journée sur le terrain pour 5 à 6 jours au bureau de travail rédactionnel et administratif. Je pourrais rajouter que les qualités essentielles pour exercer le métier de conseiller agricole sont le sens de l'écoute, des qualités relationnelles, et une connaissance généraliste car il faut pouvoir avoir une vision globale de l'exploitation sur laquelle on porte un conseil.*



## Pour en savoir +

### Consulter

- la fiche conseiller agricole de l'ONISEP ([www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)),
- la fiche ROME n° 61112 du Pôle emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)).

